



Demande réparation pour annulation jugement

Par Leveur

Madame, Monsieur,
Bonjour,

Après dix mois d'étude, avocat a remis son mémoire la veille de l'audience à partie qui a dénoncé communication tardive. Cour d'appel à annulé jugement qui réparait l'iniquité pécuniaire objet de la procédure. Motif " le caractère contradictoire de la procédure a été méconnu."

Y a t-il quelqu'un dans cette profession que je peux solliciter pour obtenir réparation ou au moins des explications ?
Cette " méconnaissance " n'est-elle pas " une faute professionnelle " ?

Dans les services de la justice y a t-il un service, un magistrat, chargé d'intervenir pour un tel différend que l'avocat ne veut pas réparer.

D'avance je vous remercie si vous pouvez me renseigner